

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 31
Pouvoirs : 1
Votants : 32

Abstentions :
Exprimés : 32
Pour : 32
Contre : 0

N°2018-12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le jeudi vingt-deux mars à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le quatorze février deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Rechignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermond-Barrière, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeux, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Véronique Bindé à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Sylvie Germond

Objet

Mise en place d'une provision pour risques et charges.

Monsieur le Président expose que deux locataires de la Communauté de Communes restent redevables de loyers impayés.

Dans un objectif de prudence, et afin de garantir la collectivité en cas d'admission en non-valeur des sommes dues, il est envisagé de mettre en place une provision pour risques et charges exceptionnels d'un montant de 50 150,39 €.

Dès la survenance du risque, à savoir l'admission en non-valeur, cette provision fera l'objet d'une reprise par écriture budgétaire en section de fonctionnement recettes (chapitre 78, article 7875).

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place une provision pour risques et charges exceptionnels d'un montant de 50 150,39 €.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif Principal exercice 2018, section de fonctionnement dépenses, chapitre 68, article 6875.

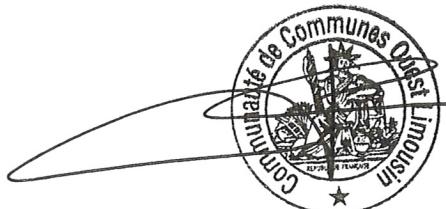
Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le

Le Président

Le Président,



Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 30 MARS 2018

